



PyroGenèse signe un premier contrat dans le cadre d'une nouvelle entente d'approvisionnement en poudre de titane avec un distributeur américain de matériaux

L'entente vise des commandes potentielles pouvant atteindre une tonne de poudre de titane par mois.

MONTREAL, Québec (GlobeNewswire – 15 septembre 2026) – PyroGenèse Inc. (« PyroGenèse » ou la « Société ») (TSX : PYR) (OTCQX : PYRGF) (FRA : 8PY1), un chef de file dans les procédés à ultra-haute température et l'innovation en ingénierie, ainsi qu'un fournisseur de technologies à base de plasma destinées à l'industrie lourde et au secteur de la défense, annonce aujourd'hui la signature de son premier contrat dans le cadre d'une nouvelle entente d'approvisionnement en poudre de titane avec un distributeur de matériaux établi aux États-Unis (le « Client »). La poudre visée par cette commande a été produite au moyen du procédé d'atomisation par plasma NexGen^{MC} de PyroGenèse et doit être expédiée cette semaine. L'identité du Client et les modalités du contrat demeureront confidentielles pour des raisons de concurrence.

Comme il a été indiqué dans la section « Perspectives » du communiqué sur les résultats financiers du deuxième trimestre de 2026 de la Société, daté du 6 août 2026, la Société était en pourparlers avec plusieurs entreprises concernant des commandes de poudre de titane, notamment avec un distributeur de matériaux établi aux États-Unis en vue d'une entente d'approvisionnement mensuel pouvant atteindre 500 kg. Le contrat annoncé aujourd'hui représente la première commande commerciale découlant de ces discussions. Le Client a depuis indiqué que ses besoins mensuels potentiels pourraient atteindre 1 000 kg (1 tonne); toutefois, aucun engagement n'a été pris à l'égard de commandes récurrentes de ce volume.

La commande porte sur de la poudre de Ti64 à « coupe fine », d'une granulométrie comprise entre 20 et 80 µm (microns). Cette poudre est généralement utilisée dans la fusion laser sur lit de poudre (LPBF), une technologie de fabrication additive largement utilisée pour produire des composants complexes à haute densité destinés aux secteurs de l'aérospatiale, de la santé et de l'automobile. Le Client approvisionne des clients américains dans les secteurs de l'aérospatiale, de la défense, de l'énergie et, plus largement, de la fabrication de pointe.

« Le contrat annoncé aujourd'hui contribue directement à la réalisation des objectifs stratégiques présentés dans notre communiqué de presse du 29 avril 2026, qui visent à faire passer la division de fabrication additive à une nouvelle phase de croissance et à accroître ses activités à une échelle plusieurs fois supérieure à leur niveau actuel », a déclaré M. P. Peter Pascali, président et chef de la direction de PyroGenèse. « Cette relation avec un distributeur de matériaux bien établi, qui dessert les secteurs de l'aérospatiale et de la défense, nous aidera à élargir notre clientèle dans ces deux industries clés que nous avons identifiées comme étant essentielles à l'atteinte de ces objectifs stratégiques. »

Développement technologique de PyroGenèse pour la fabrication additive

PyroGenèse est l'inventeur du procédé d'atomisation par plasma et a d'ailleurs créé le terme « atomisation par plasma » dans son brevet original. L'atomisation par plasma est souvent considérée comme le procédé de référence pour la production de poudres métalliques destinées à la fabrication additive, également appelée impression 3D métallique.

Après plusieurs années de recherche et développement, PyroGenèse a repensé sa technologie d'atomisation par plasma et lancé NexGen^{MC} afin de réintégrer le marché de la production de poudres, en visant une qualité et des rendements supérieurs, tout en réduisant les coûts d'exploitation. Depuis, la Société a adopté une approche méthodique en matière de commercialisation, passant d'échantillons de quelques grammes destinés aux clients à des commandes de 100 kg, puis à sa première commande à l'échelle de la tonne en mai 2023.

PyroGenèse produit des poudres de titane selon trois « coupes » granulométriques :

- Coupe fine, avec une granulométrie de 15 à 63 μm , destinée à la fusion laser sur lit de poudre (LPBF).
- Coupe grossière, avec une granulométrie de 45 à 106 μm pour la fusion par faisceau d'électrons (EBM), et de 45 à 150 μm pour le dépôt sous énergie dirigée (DED).
- Coupes hors spécifications, correspondant à des granulométries qui ne sont actuellement pas utilisées par les imprimantes commerciales existantes, mais qui constituent une matière première de haute qualité pouvant servir à la production d'alliages métalliques de haute qualité.



Image : Poudre de titane métallique de PyroGenèse produite au moyen de son système d'atomisation au plasma NexGen^{MC}.

CONTEXTE SECTORIEL ET DE MARCHÉ

- Le marché mondial de l'impression 3D utilisant spécifiquement de la poudre de titane devrait passer de 214 millions de dollars en 2023 à 1,4 milliard de dollars d'ici 2032.¹
- Le titane est classé comme un minéral critique tant par le Canada² que par les États-Unis³.
- En raison de son rapport résistance-poids élevé et de sa résistance à la corrosion, le titane est utilisé dans de nombreux secteurs, notamment les secteurs spatial, aérospatial, de la défense, de l'électronique grand public, du médical, de l'hydrogène et des véhicules électriques.

À propos de PyroGenèse Inc.

Forte de 35 ans d'expertise et de leadership dans le domaine des technologies plasma, PyroGenèse conçoit des solutions d'ingénierie de pointe pour répondre aux enjeux liés à l'énergie, à la propulsion, à la destruction, au chauffage des procédés, à la réduction des émissions et au développement de matériaux dans les secteurs de l'industrie lourde et de la défense. Parmi ses clients figurent des chefs de file mondiaux des secteurs de l'aluminium, de l'aérospatiale, de l'acier, du minerai de fer, des services publics et des services environnementaux, ainsi que des organisations militaires et gouvernementales. Depuis son siège social de Montréal et ses installations de fabrication locales, les ingénieurs, scientifiques et techniciens de PyroGenèse contribuent à l'innovation et à la commercialisation de technologies liées à la transition énergétique et aux procédés à ultra-haute température. Les activités de PyroGenèse sont certifiées ISO 9001:2015 et AS9100D, et la Société maintient une certification ISO sans interruption depuis 1997. Les actions de PyroGenèse sont négociées à la Bourse de Toronto (PYR), sur l'OTCQX (PYRGF) et à la Bourse de Francfort (8PY1).

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de termes à caractère prospectif tels que « prévoit », « vise », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « devrait », « une occasion existe », « est bien positionnée », « estime », « entend », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas », « croit », ou de variantes de ces termes et expressions, ou par des déclarations selon lesquelles certaines mesures, certains événements ou certains résultats « peuvent », « pourraient », « devraient », « seraient susceptibles de » ou « vont » être pris, se produire ou être réalisés. De plus, tout énoncé faisant référence à des attentes, à des projections ou à d'autres caractérisations d'événements ou de circonstances futurs constitue un énoncé prospectif.

Les énoncés prospectifs ne constituent ni des faits historiques ni des garanties ou des assurances quant au rendement futur; ils reflètent plutôt les croyances, les attentes, les estimations et les projections actuelles de la direction concernant des événements futurs et le rendement

opérationnel. Les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'opinions, d'hypothèses et d'estimations qui, bien que jugées raisonnables par PyroGenèse à la date du présent communiqué, sont assujetties à des incertitudes, à des risques et à des changements de circonstances inhérents qui pourraient différer sensiblement de ceux envisagés dans les énoncés prospectifs.

Les facteurs importants susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent, éventuellement de façon importante, de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs comprennent notamment, sans s'y limiter, les facteurs de risque décrits sous la rubrique « Facteurs de risque » de la plus récente notice annuelle de PyroGenèse, ainsi que dans les autres documents d'information périodique qu'elle a déposés et qu'elle pourrait déposer à l'avenir auprès des commissions des valeurs mobilières ou d'autres autorités de réglementation similaires, lesquels peuvent tous être consultés sous le profil de PyroGenèse sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur PyroGenèse. Ces facteurs de risque doivent néanmoins être examinés attentivement.

Rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes. Il convient de ne pas accorder une confiance induite aux énoncés prospectifs, lesquels ne sont valables qu'à la date du présent communiqué. PyroGenèse n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement quelque énoncé prospectif que ce soit, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Ni la Bourse de Toronto, ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de Toronto), ni l'OTCQX Best Market n'assument la responsabilité quant au caractère adéquat ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse ir@PyroGenesis.com ou consulter le site www.PyroGenesis.com

¹ <https://3dprint.com/313549/titanium-3d-printing-powders-to-reach-1-4b-by-2032/>

² <https://www.canada.ca/en/campaign/critical-minerals-in-canada/critical-minerals-an-opportunity-for-canada.html>

³ <https://public-inspection.federalregister.gov/2025-16311.pdf>